



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Christophe AVENA
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH

Madame Céline MAGLICA
Monsieur Billy CHRETIEN
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Jordane GALLOIS
Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Monsieur Maël SZABELSKI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : SPORTS

Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Actions "Équilibre et mouvement", "Ateliers Équilibre et ses parcours", "Les sports des seniors", "La gym adaptée", "Les rencontres de l'été", "Mémoire et activité physique" et "Sport à ton rythme" - Subvention

La Commission Départementale-Métropolitaine des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

C'est pourquoi dans le cadre de la coprésidence de cette Commission, des crédits sont alloués à Dijon métropole pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

La Ville de Dijon a répondu à un appel à projet de la Commission Départementale-Métropolitaine des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en proposant des actions visant à favoriser l'accès au sport pour un public isolé, en perte d'autonomie.

La Commission Départementale-Métropolitaine des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a répondu favorablement en accordant à la Ville de Dijon une aide financière d'un montant total de 53 242,60 € répartie comme suit :

- 8 328,12 € pour la mise en œuvre de l'action « Équilibre et mouvement » consistant en la proposition d'une séance hebdomadaire permettant de travailler l'équilibre, le renforcement musculaire, la mobilité articulaire et la relaxation tout en sensibilisant les pratiquants à l'offre associative et aux dispositifs de la ville par des événements communs et l'initiation à l'utilisation des ressources numériques ;
- 8 603,12 € pour la mise en œuvre de l'action « Ateliers Équilibre et ses parcours » consistant en la proposition d'une séance hebdomadaire permettant de travailler sur différents axes facilitant l'autonomie et notamment des exercices de relevé du sol ;
- 8 460,12 € pour la mise en œuvre de l'action « Les sports des seniors » consistant en la proposition d'une séance hebdomadaire de sports (handball, volley, sport de raquette, arts martiaux...) à destination d'un public senior ;
- 8 453,00 € pour la mise en œuvre de l'action « La gym adaptée » consistant en la proposition d'une séance hebdomadaire composée de circuits de renforcement musculaire, d'exercices sollicitant le système cardio-respiratoire, de mobilité articulaire et stretching, qui seront proposés en fonction de l'état physique des pratiquants debout, au sol, voire sur une chaise ;
- 2 617,00 € pour la mise en œuvre de l'action « Les rencontres de l'été » consistant en la proposition de quatre sorties de quatre heures pendant l'été, à la Base Nautique et des Sports de Nature, alliant activités physiques (marche, marche nordique, ateliers, activité nautique,...) et lien social avec le partage d'un repas tiré du sac, organisé autour d'un thème en fin de séance ;
- 8 328,12 € pour la mise en œuvre de l'action « Mémoire et activité physique » consistant en la proposition d'une séance hebdomadaire composée d'exercices stimulant la mémoire (jeu de stratégie, parcours sport-mémoire, mouvements chorégraphiques, parcours de motricité et jeux à thème...);
- 8 453,12 € pour la mise en œuvre de l'action « Sport à ton rythme » consistant en la proposition d'une séance hebdomadaire d'activité physique adaptée pour solliciter l'équilibre, le renforcement musculaire, les capacités cardio-vasculaires, la mémoire... .

Ces actions visent à réduire la perte d'autonomie par le biais de séances d'entretien physique. Elles permettent de renforcer le lien social en regroupant les personnes dans un lieu commun et de retrouver une activité physique régulière.

Elles projettent également de rendre accessible la pratique sportive à tous les seniors et de leur donner envie de reprendre une activité physique régulière adaptée à leurs capacités.

Ces actions, à destination d'un public senior repéré lors d'entretiens sociaux, se structurent autour de séances d'activités physiques, encadrées par un Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

Les seniors les plus isolés orientés par la direction de l'action sociale, qui ne sont pas en capacité de se rendre de façon autonome aux ateliers ou activités sportives, bénéficient d'un transport en minibus mis en place par le CCAS (hors « Les sports des seniors »).

La participation aux séances et le transport sont sans reste à charge pour la personne.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération et **d'autoriser** Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à encaisser le versement de 53 242,60 € au budget de la Ville de Dijon.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance



Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

